



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À  
L'HÔTEL DE VILLE, 33 RUE DE L'ÉGLISE, LE 13 JANVIER 2014 À 20H00,  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSA.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Florence Beauvent et messieurs Robert Pilote, Léopold Michel, Mark Cardwell et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #14-01  
Procès-verbal  
du 02-12-13

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 2 décembre 2013, tel que rédigé.

Rés. #14-02  
Procès-verbal  
du 16-12-13

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 16 décembre 2013, tel que rédigé.

Période de  
questions

La période de questions débute à 20 heures 07 et se termine à 20 heures 14.

Rés. #14-03  
Installation  
lumière de rue

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité fasse installer une lumière de rue sur le poteau d'Hydro-Québec #AA1N2B situé à l'ouest du rang St-Nicolas en face du 1500 rang St-Nicolas.

Rés.#14-04  
Aide  
financière  
Club  
Nordique  
Mont-Sainte-  
Anne

Attendu que la municipalité a adopté, le 2 mai 2011, la *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Attendu que la municipalité a reçu une (1) demande d'aide financière du Club Nordique Mont-Sainte-Anne;

Attendu la recommandation positive du directeur des loisirs pour cette demande de subvention;

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent l'attribution d'une subvention de 1 000 \$ au Club Nordique Mont-Sainte-Anne.

Rés.#14-05  
Aide  
financière  
Association  
bénévole  
Côte-de-

Attendu que la municipalité a adopté, le 2 mai 2011, la *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Attendu que la municipalité a reçu une (1) demande d'aide financière de l'Association bénévole Côte-de-Beaupré;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Beaupré

Attendu la recommandation positive du directeur des loisirs pour cette demande de subvention;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent l'attribution d'une subvention de 500 \$ à l'Association bénévole Côte-de-Beaupré.

Rés. #14-06  
Aide  
financière  
Carnaval des  
Neiges

Attendu que la municipalité a adopté, le 2 mai 2011, la *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Attendu que la municipalité a reçu une (1) demande d'aide financière du Carnaval des Neiges de Saint-Ferréol-les-Neiges;

Attendu la recommandation positive du directeur des loisirs pour cette demande de subvention;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent l'attribution d'une subvention de 5000 \$ au Carnaval des Neiges.

Rés. #14-07  
Taux d'intérêt  
2014

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux fixent le taux d'intérêt sur les comptes à recevoir pour 2014 à 12%.

Rés. #14-08  
Journées  
Persévérance  
scolaire

Considérant que les élus de la région de la Capitale-Nationale ont initié une démarche régionale qui a pour but d'augmenter le taux de diplomation des jeunes dans la région;

Considérant que la diplomation a un impact positif sur l'économie locale et sur la qualité de vie de notre municipalité;

Considérant que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges encourage les jeunes à persévérer dans leurs études et à trouver un métier ou une profession qui leur convient;

Considérant que la valorisation de persévérance scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont les parents, les employeurs et les élus doivent se préoccuper collectivement. Cette préoccupation doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que *La persévérance... c'est Capitale!* organise du 10 au 14 février 2014 les Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année, témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire, et seront ponctuées de plusieurs activités dans la région de la Capitale-Nationale;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiennent simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent, appuyée par monsieur Réjean Morency et résolu :

- De déclarer les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2014 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- De faire flotter le drapeau de la persévérance scolaire sur le mât municipal;
- De favoriser, dans notre bibliothèque municipale des activités de lecture et d'éveil à la lecture pour tous les jeunes citoyens et citoyennes;
- D'appuyer *La persévérance... c'est Capitale!* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la persévérance scolaire – afin de faire de la région de la Capitale-Nationale une région persévérande qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

Rés. #14-09  
Comptes du  
mois

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2013, au montant de 87 235,32 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés.#14-10  
Comptes du  
règl. #10-601

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2013 du règlement #10-601 (Garage municipal - Caserne incendie), au montant total de 4 599,01 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés.#14-11  
Comptes du  
règl. #13-638

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2013 du règlement #13-638 (Travaux de réfection de voirie dans le rang St-Nicolas et les rues de l'Amont, de la Savane et des Granges), au montant total de 7 427,39 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #14-12  
Adoption règl.  
#14-648

Attendu que la *Loi sur les traitements des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) autorise la municipalité à fixer par règlement les règles relatives au remboursement des dépenses engagées par les membres du conseil pour le compte de la municipalité;

Attendu que les membres du conseil municipal reçoivent une allocation de dépense mensuelle suffisante pour couvrir la totalité des frais relatifs à l'utilisation de leur véhicule sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency, appuyé par monsieur Mark Cardwell et résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #14-648 modifiant le règlement #06-495 concernant les frais de déplacement et de séjour des membres du conseil et des employés municipaux.

Pour : mesdames Florence Beauvent, Louise Thouin et Parise Cormier, messieurs Réjean Morency, Mark Cardwell, et Léopold Michel.

Contre : monsieur Robert Pilote qui mentionne que plus on s'implique, plus cela nous oblige à se déplacer fréquemment ce qui engendre des frais supplémentaires.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés. #14-13  
Adoption règle.  
#14-649

Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a signé une entente avec les municipalités de St-Tite-des-Caps et St-Joachim et la ville de Beaupré concernant la prévention pour le service incendie;

Attendu que l'entente prévoit une harmonisation des dispositions susceptibles d'être appliquées par le préventionniste;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel , appuyé par madame Louise Thouin et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #14-649 modifiant le règlement #12-626 concernant la création et les interventions du service de sécurité incendie ainsi que la prévention des incendies.

Rés. #14-14  
Adoption  
projet règle.  
#14-650

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

Attendu que le conseil municipal désire modifier le règlement relatif au traitement des élus municipaux ;

Attendu que la rémunération de base annuelle telle qu'établie par le présent règlement sera indexée, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement selon l'indexation accordée aux employés syndiqués de la municipalité telle que prévue à la Convention collective de travail entre la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et le Syndicat des employés municipaux de la Côte de Beaupré (CSN);

Attendu que le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis de membres du conseil municipal, il y a lieu de le revoir pour :

- que la rémunération des élus se situe dans la moyenne de ce qui se verse dans d'autres municipalités comparables;
- que le montant additionnel qui est versé aux membres du conseil qui siègent au comité consultatif d'urbanisme soit annulé, et;
- que l'allocation de transition qui est prévue pour le maire soit également annulé;

En conséquence :

Il est proposé par madame Parise Cormier, appuyée par monsieur Réjean Morency et résolu que les conseillers municipaux adoptent le premier projet de règlement #14-650 modifiant le règlement #11-605 relatif à la rémunération des élus municipaux.

Pour : mesdames Parise Cormier, Louise Thouin, Florence Beauvent et monsieur Réjean Morency.

Abstention : monsieur Mark Cardwell.

Contre : messieurs Léopold Michel et Robert Pilote qui présente ses motifs d'opposition :

« Je rappellerai dans un premier temps quelques-unes des raisons évoquées pour expliquer l'ajustement salarial des élus décrété en 2011, après que la majorité des élus eurent tenu pendant une année un registre du temps consacré à leurs activités pour la municipalité (pour une moyenne annuelle de 588 heures).

Attendu le rapport « Le traitement des élus municipaux – analyse et facteurs d'influence », réalisé en 2004 par la Fédération québécoise des municipalités, lequel



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

rapporte que plusieurs élus sont d'avis que leur traitement devait s'accroître, considérant les responsabilités nouvelles découlant de la réforme Ryan de 1992 et du pacte fiscal 2000 qui ont fait augmenter le temps devant être consacré à la vie de leur municipalité ;

- Attendu qu'il y est constaté que plus de 25% des maires consacrent de 16 à 25 heures par semaine et qu'un peu moins de 20% de ceux-ci sont en poste pour plus de 25 heures par semaine ;
- Attendu que la FQM en fait une question de relève municipale et de reconnaissance de l'apport des élus dans leur communauté et qu'elle a fait une recommandation au gouvernement du Québec en vue d'assurer une rémunération adéquate des élus;
- Attendu que le gouvernement du Québec n'a pas, à ce jour, donné suite à la recommandation de la FQM et qu'aucune indication ne filtre quant à une action prochaine du gouvernement dans ce dossier;
- Attendu que, en 2010,-10 la somme de travail d'un conseiller municipal à St-Ferréol-les-Neiges représente au minimum 35 heures par mois pour un conseiller, mais pouvant aller jusqu'à 50 heures par mois selon les dossiers auxquels il contribue et les responsabilités qui lui ont été confiées;
- Attendu que le conseil municipal juge nécessaire de valoriser la fonction et le travail des élus afin d'assurer la relève et d'attirer les jeunes adultes en politique municipale et que la rémunération est définitivement un facteur à considérer;
- Attendu que tous les conseillers municipaux doivent être de par la loi rémunérés au même niveau, peu importe leur disponibilité personnelle pour traiter des dossiers municipaux, les responsabilités assumées et le nombre de comités dont ils sont membres ;

Voilà donc les raisons invoquées en 2011 pour ajuster la rémunération des élus, une année dans le mandat du conseil municipal, raisons qui m'apparaissent toujours pertinentes et valables.

Je rappellerai aussi que deux conseillers s'étaient, à ce moment, prononcés contre l'ajustement unique (one-time) proposé. Je laisse à ces personnes le loisir de s'exprimer, à la lueur de leur expérience des quatre années du mandat 2009-2013.

Aussi, je trouve déplorable et mal avisé que des personnes qui n'ont que deux mois dans leurs responsabilités au sein du conseil municipal jugent qu'il faille abaisser la rémunération des élus sur la seule base de données (2012 ou 2013 selon les cas) présentées par madame la conseillère Louise Thouin ; on y voit que le salaire annuel des maires pour les villes qu'elle a échantillonnées varie de 18 563 \$ à 65 120 \$, pour un coût annuel par habitant variant entre 4,92 \$ et 15,68 \$. Parmi ses données, on remarque trois villes ou municipalités d'environ 3 500 habitants dont les maires sont rémunérés à hauteur de 23 570 \$ (2013) dans un cas, de 32 130 \$ (2013) dans un autre, et dès 37 453 \$ (2012) ; la différence entre le moins rémunéré et le plus rémunéré de ces trois cas représente une différence de tout près de 60%. Devrait-on conclure que celui qui touche la rémunération la plus élevée est un profiteur ou un abuseur ? Est-ce qu'en coupant son salaire de 20%, on aurait réglé l'abus ?

Il est dommage que la maire n'ait pas privilégié de faire un exercice au minimum aussi valable que celui que le précédent conseil avait mené.

Pour moi, la rémunération des élus devrait être établie sur la base des responsabilités assumées par ceux-ci et sur les heures consacrées aux affaires de la municipalité, mais tenant compte d'autres considérations particulières et bien articulées le cas échéant.

Mon second point d'opposition est en rapport avec la suppression d'une rémunération pour le ou les élus qui siégeront au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le précédent



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

conseil municipal avait pris position pour une rémunération de 50\$ par présence à une réunion du (CCU) pour les membres du conseil qui y siégeraient (entre 20 et 25 réunions par année, le mardi soir, pour une durée habituelle de 2 à 3 heures, sans compter la nécessaire préparation et les visites sur le terrain), soit le même montant qu'accordé aux non-élus membres de ce comité. Cette rémunération, pour tout élu qui siège au CCU, devrait être maintenue.

Pour ma part et à court terme, il m'apparaît approprié de réviser ma disponibilité pour les affaires de la municipalité. J'informe donc madame la mairesse de ma décision de ne plus siéger au comité consultatif d'urbanisme et lui demande de pourvoir à mon remplacement dans les meilleurs délais possibles.

Notes additionnelles :

Salaire d'un élu à la fin 2013 : 664,76 + 332,38 (All N.I.) 11 965,68 \$ /année

A 35 h /mois.. salaire horaire de 28,50 \$ auquel s'ajoute moins de 10% de bénéfices marginaux.

A 40 h /mois.. salaire horaire de 24,90 \$

A 50 h /mois.. salaire horaire de 19,95 \$

Le taux horaire en 2014 (après une augmentation de 3% sur le taux de 2013) pour un salarié municipal variait de 23,35\$ à 31,70\$ plus au minimum 30% de bénéfices marginaux, alors que le taux pour une personne à contrat varie de 31,41 \$ à 52,17 \$, plus également des bénéfices marginaux d'au moins 30%

Municipalité	Habitant	Maire	\$/H	Année
Stoneham & Tewkesbury	7 300	35 930\$	4.92\$	2013
Boischatel	6 200	35 000\$	5.65\$	2012
Château-Richer	3 919	25 369\$	6.47\$	2012
St-Ambroise(Saguenay)	3 500	23 570\$	6.73\$	2013
St-Alexis des Monts	3 083	21 000\$	6.80\$	2012
Ange-Gardien	3 702	27 000\$	7.29\$	2012
Orford (Canton d')	3 363	27 166\$	8.08\$	2012
Morin Heights	3 994	32 647\$	8.17\$	2012
Sutton	3 900	33 276\$	8.53\$	2013
St-Faustin du lac carré	3 500	32 130\$	9.18\$	2013
Beaupré	3 540	37 453\$	10.58\$	2012
Ste-Anne-de Beaupré	2 909	30 936\$	10.63	2012
<b>St-Ferréol-les-Neiges</b>	<b>3 064</b>	<b>34 650\$</b>	<b>11.31\$</b>	<b>2012</b>
St-Tite des Caps	1 542	18 563\$	12.04\$	2012
St-Joachim	1 507	18 273\$	12.13\$	2012
Ste-Marguerite lac Masson	2 800	37 931\$	13.55\$	2012
St-Donat	4 152	65 120\$	15.68\$	2012

Notes :

- 1) La loi permet un salaire minimum au maire de 1,176 \$ par habitant +1.25 X le nombre de maisons de non-résidents à 1,176 \$.
- 2) Il n'y a pas de maximum pour de petites municipalités comme la nôtre.
- 3) Enlevant les deux extrêmes, j'arrive avec une moyenne de 9,14\$ / habitant Saint-Ferréol-les-Neiges serait 23.7% plus haut que la moyenne de ces 15 municipalités!!

Avis de motion est par la présente donné par madame Florence Beauvent à l'effet qu'elle présentera à une réunion ultérieure un règlement concernant le code d'éthique



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Une dispense de lecture est demandée.

**Avis de motion**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement décrétant de remplacement d'aqueduc; de réparation d'égout domestique et de réfection de voirie des rues de l'Étang et de la Traverse et prévoyant un emprunt de 555 000 \$ pour en acquitter le coût. Une dispense de lecture est demandée.

**Rés. #14-15  
Contrat concordance documents d'urbanisme**

Attendu que la municipalité a invité les firmes IBI/DAA inc et CIMA+ à soumissionner pour la mise en conformité des documents d'urbanisme de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges au schéma d'aménagement de la MRC de La-Côte-de-Beaupré;

Attendu que seule la firme IBI/DAA inc a présenté sa soumission et que celle-ci est conforme;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat de mise en conformité des documents d'urbanisme de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges au schéma d'aménagement de La-Côte-de-Beaupré à la firme IBI/DAA inc pour un montant de 31 902,00 \$ plus taxes.

**Rés. #14-16  
Activité reconnaissance employés**

Attendu que la municipalité a reçu une demande financière des employés municipaux pour leur activité du temps des Fêtes;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde l'aide financière prévue à la Politique d'aide financière pour les activités reconnaissance aux employés municipaux, soit 240 \$ (12 membres X 20 \$ = 240 \$)

**Rés.#14-17  
Offre d'emploi de secrétaire**

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que la municipalité fasse paraître une offre d'emploi dans le journal L'Autre voix et des sites d'emploi sur internet, pour l'engagement d'une secrétaire à temps partiel.

**Rés.#14-18  
Comité de sélection d'une secrétaire**

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux forment un comité de sélection pour l'engagement d'une secrétaire à temps partiel et que ce comité soit constitué des personnes suivantes :

- Madame Louise Thouin, conseillère,
- Madame Chantale Richard, directrice de l'urbanisme,
- Monsieur François Drouin, directeur général.

**Rés.#14-19  
Révision entente CSSC**

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité informe la CSSC de son intention de réduire sa contribution au fonctionnement de l'organisme à 50 000 \$ pour 2014.

**Rés.#14-20  
Nomination directeur adjoint - service**

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment monsieur Marc Racine en tant que directeur-adjoint du service incendie.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

incendie

Démission de comité Suite à l'intention du conseil municipal de réviser la rémunération des élus, monsieur Léopold Michel informe les autres membres du conseil de sa démission de tous les comités pour lesquels il avait été nommé (Régie intermunicipale de l'Aréna de la Côte de Beaupré et comité intermunicipal de prévention incendie).

Période de Questions La période de questions débute à 20 heures 59 et se termine à 21 heures 14.

Fin de la séance Levée de la séance à 21 heures 14.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier